

GT ANALYSE DES QUESTIONNAIRES MLP _ 9.3.16

Ont été représentés : Aurore _ Siloë, AJAM, Arc75, CASP_La Clairière, CFPE_Les Réglisses, OPEJ.

LES REPONSES AUX QUESTIONNAIRES

Sur les 214 postes éducatifs de Paris, 125 éducateurs ont répondu aux questionnaires diffusés par le CPSP ([chiffrage des réponses ici](#)). Ces questionnaires reprenaient les items principaux du protocole signé entre les associations de PS et la MLP ([protocole ici](#)). Nous reprenons ici, en suivant le protocole, les principaux engagements réciproques que nous avons pris.

MODALITE D'ACCUEIL ET D'INSCRIPTION

CONTACT ENTRE PROFESSIONNELS POUR UNE INSCRIPTION

- Transmettre à l'éducateur le nom du conseiller qui va le recevoir sur la permanence d'accueil afin de rassurer le jeune.

50% des éducateurs disent avoir systématiquement connaissance du nom du conseiller, et 40% parfois. Les 10% restants disent ne pas l'avoir.

✓ *L'objectif est estimé atteint.*

- Accompagner physiquement par l'éducateur le jeune pour le soutenir dans sa démarche d'insertion

86% des éducateurs disent avoir déjà accompagné un jeune à son rendez-vous avec un conseiller. Seuls 3% d'éducateurs disent n'avoir pas pu accompagner le jeune, pour des raisons indépendantes de leur volonté, qui ne sont pas précisées.

✓ *Les éducateurs souhaitent affirmer de nouveau l'importance de la possibilité de cette présence, pour faire du lien mais aussi, parfois pour « traduire » une parole qui peut avoir du mal à se formaliser. Une vigilance devra être apportée dans la vie donnée au protocole pour, du côté des éducateurs comme du côté des conseillers, maintenir cette porte ouverte.*

ASSOUPLISSEMENT DU CADRE ADMINISTRATIF A L'INSCRIPTION

- Justificatif de domicile et pièce d'identité pourront, en présence de l'éducateur à l'inscription, n'être fournis qu'ultérieurement à l'inscription, dans un délai de deux mois maximum.

56.7% des éducateurs disent n'avoir pas eu à inscrire des jeunes sans pièce d'identité. Parmi ceux qui ont eu à le faire, 60% y ont été autorisés, mais 40% ont rencontré des problèmes ou n'ont pas pu le faire. 63% des éducateurs disent ne pas avoir eu à inscrire des jeunes sans justificatif de domicile. Parmi ceux qui ont eu à le faire, 47% y ont été autorisés, mais 53% ont rencontré des problèmes ou n'ont pas pu le faire.

Les remontées d'expérience montrent que l'acceptation du dossier dépend également de la prise d'un rendez-vous préalable ou pas : sans rendez-vous, le conseiller, si le jeune n'a pas ses documents, fixera un autre rendez-vous pour l'inscription. Les éducateurs disent également rencontrer plus de facilité avec les « conseillers qu'ils connaissent ».

- ✓ *L'importance de la facilité d'inscription des jeunes de la PS répond à la nécessité de « saisir l'opportunité » lorsqu'elle se présente dans la volonté du jeune. Une amélioration de l'assouplissement du cadre administratif passera peut-être par une meilleure interconnaissance des équipes.*

ACCUEIL DES JEUNES « DECROCHEURS » SOUS STATUT SCOLAIRE

36% des éducateurs disent ne pas savoir qu'un jeune sous statut scolaire peut être inscrit à la MLP. Seuls 8% des éducateurs ont rencontré des problèmes en tentant d'inscrire un jeune sous statut scolaire (25% ont pu le faire sans problème). Les éducateurs souhaiteraient être étayés par la MLP si elle le peut sur ce sujet de l'accompagnement des décrocheurs scolaires.

- ✓ *Une meilleure information concernant les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire auxquels participe la MLP, ainsi qu'autour de ses interventions en propre sur le sujet apporterait certainement une plus-value au travail complémentaire sur ce sujet.*

PRENDRE EN COMPTE LA NOTION D'IMMEDIATETE DANS LA DEMANDE

L'objectif opérationnel fixé ici n'était pas clair. L'objectif conceptuel était de prendre en compte la demande du jeune, notamment en termes d'emploi. 84% des éducateurs disent que les demandes de travail des jeunes ne trouvent pas de réponses immédiates « et que cela pose des problèmes dans l'adhésion du jeune à la démarche ». Seuls 16% des éducateurs disent que « les jeunes le comprennent ».

Les jeunes accompagnés par la PS ont de grosses problématiques. Les conseillères ont parfois des idées préconçues sur les capacités du jeune à intégrer la formation. L'éducateur fait le travail de préparation du jeune à intégrer une formation, un travail, et ce n'est qu'au bout de nombreux rendez-vous que le jeune peut envisager de « réussir ». Il manque une confiance de la conseillère en le diagnostic des éducateurs.

Comment reformuler le principe de la « sortie positive » pour qu'elle intègre ces jeunes, et la notion de « réussite » qui est celle de la PS. Le référent PS s'habitue au public, et comprend mieux cette notion de « réussite ».

Les semaines de découverte ou autre démarches obligatoires rendent l'accroche difficile. Ce qui fait que le jeune vient à la MLP est le temps privilégié avec le conseiller (sinon il est de nouveau dans un collectif dans lequel il est noyé). C'est la qualité de la relation, de l'entretien qui prime sur le contenu !!!

- ✓ *Besoin de préciser de nouveau les missions de la MLP : quelle place dans la mobilisation ? quelle place dans la mise au travail ? Quelle place pour le temps de la construction du projet avec le jeune ?*
- ✓ *Besoin de réfléchir ensemble à la notion de « sortie positive » : n'est-il pas possible, comme c'est le cas pour les AI chantiers éducatifs, de s'extraire de cette notion pour ce qui concerne les jeunes de la PS, et ainsi faciliter leur accès aux dispositifs d'IAE ?*
- ✓ *Enfin, ici encore, la question de la confiance entre les équipes MLP et PS semble cruciale et à renforcer.*

LES MODALITES DE CO-ACCOMPAGNEMENT

LE REFERENT THEMATIQUE « PREVENTION SPECIALISEE »

- Identifier un interlocuteur privilégié pour les clubs sur le territoire, qui soit en veille sur les problématiques des jeunes, les équipes, le contexte territorial, qui soit un lien entre l'interne et l'externe, qui centralise les demandes et propositions, qui propose des rencontres (comité de suivi et information), qui organise des temps d'immersion.

83% des éducateurs connaissent le référent PS de la MLP de leur secteur, mais encore 17% ne le connaissent pas. Ce référent peut être très important pour les éducateurs, qui installent une confiance avec lui, dans le temps. Ainsi, un changement trop répété de référent complexifie ce processus.

- ✓ *Installer les référents PS dans le temps.*
- ✓ *Information sur leurs absences et les relais en leur absence.*
- ✓ *Envisager la mise en place d'un référent MLP dans chaque équipe de PS.*

Certains demandent s'il n'est pas possible qu'il n'y ait qu'un conseiller référent pour les jeunes de la PS, un conseiller qui serait exonéré de ces attentes en termes de « sorties positives ». Le conseiller doit mettre en confiance, permettre que le jeune se confie, ose dire ses freins et ses galères. Les équipes d'éducateurs seraient également plus à l'aise pour confier certaines informations.

- ✓ *Envisager un conseiller référent pour tous les jeunes inscrits par la PS, exonéré de la pression des sorties positives.*

Il faut aussi amener les jeunes à être acteurs, leur expliquer comment fonctionne l'institution. Les conseillers doivent aussi apporter cette information aux jeunes : « Je suis 180 jeunes, tu dois être au taquet pour que je te trouve quelque chose ».

- ✓ *Améliorer la préparation par les éducateurs des jeunes inscrits à la MLP, en renforçant leur motivation à l'inscription dans un parcours d'IAE.*
- ✓ *Comment donner la parole aux jeunes pour dire ce qu'ils perçoivent aussi de la MLP ?*

LA REPRISE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES JEUNES « PERDUS DE VUE »

- Faciliter la reprise de contact : rendez-vous proposé par le référent thématique dans un délai d'une semaine.

47% des éducateurs estiment que les délais de rendez-vous pour les jeunes « perdus de vue » qui veulent reprendre leur accompagnement ne permettent pas de répondre suffisamment rapidement à la demande.

- ✓ *Amoinsir le délai pour l'obtention d'un rendez-vous pour les jeunes « perdus de vue » (notion de référent unique PS ?).*
- ✓ *Améliorer l'information des éducateurs de PS sur le rôle du référent PS.*

LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE CONSEILLER

- Echanges avec le référent thématique pour faciliter un éventuel changement de conseiller.

34% des éducateurs ont dû faire appel au référent pour un changement de conseiller. Cela a été compliqué pour 38% d'entre eux. Néanmoins, la facilitation du changement de conseiller, sans avoir à faire de courrier, a été relevée.

- ✓ *Améliorer la possibilité de changer de conseiller sur demande du jeune.*

LES CHANTIERS EDUCATIFS

- PS et MLP se sont engagées à travailler ensemble sur ce sujet, pour rendre visibles les chantiers éducatifs à venir et faire un retour sur les chantiers au référent thématique.

67% des éducateurs n'inscrivent pas systématiquement les jeunes des chantiers éducatifs à la MLP. Seulement 28% des éducateurs ont accueilli le passage d'un conseiller de la MLP sur un chantier éducatif, et seulement 16% ont réalisé un bilan de chantier éducatif avec la MLP. Les éducateurs relèvent qu'ils ne voient que peu la plus-value d'un lien avec la MLP dans ce cadre.

Il s'agit là certainement d'une dissonance autour des objectifs assignés aux chantiers éducatifs. Si les acteurs de l'IAE les voient avant tout comme des tremplins vers l'entrée dans leurs dispositifs, les éducateurs en ont une conception qui relève d'un acte éducatif parmi d'autres concourant à l'autonomisation du jeune.

- ✓ *La PS doit clarifier sa conception du chantier éducatif, dont la finalité d'inclusion dans les dispositifs d'IAE n'est qu'un possible objectif, non systématique, parmi d'autres.*

LA SOLLICITATION DU FAJP

- Co-construction de demandes de FAJP par la transmission d'un rapport éducatif confidentiel par l'éducateur ou par l'échange d'information permettant de compléter l'exposé de situation du conseiller.

60% des éducateurs ont déjà rédigé un rapport éducatif pour une demande de FAJP. 45% en ont rédigé 1 à 5. 13% en ont rédigé plus de 5.

- ✓ *Cette disposition est à développer, mais semble déjà assez appropriée par les éducateurs.*
- Les demandes de FAJP collectifs

70% des éducateurs n'ont jamais demandé de FAJP collectif. Parmi les 30% qui en ont déjà demandé, 54% les ont co-construit avec un conseiller de la MLP

- ✓ *Améliorer l'information sur les FAJP collectifs.*

LES MODALITES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

DES TEMPS D'IMMERSION

- Organisation de temps d'immersion à la MLP pour les éducateurs par le référent.

66% des éducateurs n'ont pas été en immersion à la MLP.

- Organisation de « tour de rue » par les éducateurs pour les conseillers.

67% des éducateurs n'ont pas accueilli de conseiller en tour de rue.

DES COMITES DE SUIVI ET D'INFORMATION

- Organisation de comité de suivi au moins annuel, autour des situations des jeunes et de la transmission d'informations essentielles au partenariat.

53% des éducateurs disent ne pas avoir été associé à un comité de suivi dans l'année 2015. Pourtant, la rencontre annuelle entre l'équipe et la référente peut permettre de resituer les missions de la MLP justement, le fonctionnement des conseillers en interne, entre eux aussi. Cette information peut ensuite être rediffusée aux jeunes.

La MLP indique avoir fait un comité de suivi dans chacune des équipes.

- ✓ *Comprendre la divergence entre réponses des éducateurs et déroulement d'un comité de suivi par équipe.*

DIFFUSION DE L'INFORMATION

- Envoi de « flash » d'information par la MLP autour des offres d'emploi et de formation, ainsi que des nouveaux dispositifs.
- Mise à jour par les équipes des coordonnées des structures, d'un répertoire des professionnels, des lieux d'intervention.
- Information sur les chantiers éducatifs.

62% des éducateurs disent avoir reçu des flash info de la MLP, mais les éducateurs disent qu'ils ne sont pas forcément adaptés aux besoins des jeunes. 69% des éducateurs s'estiment insuffisamment informés des nouveaux dispositifs de la MLP.

- ✓ *Cibler les informations envoyées sur des projets et sujets qui soient appropriés aux jeunes de PS.*
- ✓ *Organiser une meilleure information sur les dispositifs spécifiques conduits par la MLP, plutôt en version papier et par des rencontres régulières avec le référent PS.*
- ✓ *Clarifier les attentes de chacun en matière de chantiers éducatifs.*

LES RENCONTRES HORS LES MURS

- Organisation d'actions permettant de rencontrer les jeunes sur l'espace public ou dans des structures jeunesse.

65% des éducateurs disent ne pas avoir connaissance de rencontres hors les murs organisées par un conseiller avec l'équipe.

- ✓ *Clarifier les attentes de chacun sur ces rencontres hors les murs.*

REMARQUES GENERALES

72% des éducateurs ont travaillé sur un projet commun d'insertion professionnelle avec un conseiller de la MLP. Cela laisse encore 28% d'éducateurs ne l'ayant jamais fait : manque de connaissance sur les dispositifs ? Réticence à la collaboration ? Mauvaises expériences ?

25% des éducateurs disent avoir été sollicité par un conseiller pour un jeune qu'ils ne connaissaient pas. Il serait intéressant de creuser les raisons de ces sollicitations...

Besoin de clarifier la répartition des tâches, des interlocuteurs entre Pole emploi et la MLP !!! Par exemple, un jeune qui s'inscrit à la MLP avec le CIVIS, il ne peut plus accéder à Pole emploi. Il faudrait que l'un n'exclut pas de l'autre...

Suivi poussé, intensif, renforcé pour certains jeunes (ancien ou actuel dispositif AIJ, GJ) !!! BAFA financé par la MLP à titre expérimental : le jeune, pendant le BAFA, prépare un projet professionnel. Ça c'est un dispositif concret qui permet de remobiliser les jeunes, et garder des places PS est précieux dans ce cas-là. Par contre, l'éducateur ne lâche pas les jeunes pendant le temps de ce BAFA. Certains regrettent la disparition de l'ANI...